

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 22 janvier 2019 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) à la cour d'appel d'Angers**

NOR : JUS B 1902378A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame Sophie MARIONNEAU, secrétaire administrative, en sa qualité de régisseuse titulaire à la cour d'appel d'Angers.

Article 2

Il est, à la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame Sandrine PIERODE, secrétaire administrative, en sa qualité de régisseuse suppléante à la cour d'appel d'Angers.

Article 3

Madame Sandrine PIERODE, secrétaire administrative, est, à la date de passation des comptes, nommée à titre exceptionnel, pour une période de 6 mois maximum, régisseuse intérimaire à la cour d'appel d'Angers.

Article 4

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'ANGERS, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 22 janvier 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la cheffe du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY